



Béziers,
Le 19 février 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

Loi bioéthique et dépistage de la trisomie 21 : des enjeux éthiques non esquivés, quelques améliorations à confirmer.

S'agissant de l'avenir de nos métiers d'accompagnement et de suivi des femmes enceintes, l'examen du projet de loi bioéthique à l'Assemblée nationale la semaine dernière a suscité certaines prises de conscience et évolutions du texte initial qu'il faut souligner.

Ainsi le constat des dérives eugéniques touchant les enfants détectés trisomiques pendant la grossesse n'a pas été éludé.

Par ailleurs les parlementaires ont voté quelques dispositions permettant d'atténuer ces dérives :

- proposition des tests de dépistage en tenant compte des facteurs de risque médicaux,
- proposition de mise en relation avec des associations de malades et de parents de handicapés,
- nécessité d'un délai de réflexion d'une semaine avant la réalisation de l'éventuelle IMG.

Enfin le *Comité pour sauver la médecine prénatale* demeure attentif à ce que la suite de la révision de la loi de bioéthique (avec notamment l'examen au Sénat en juin) aille plus loin dans cette prise de conscience et l'amélioration du texte. Il saisira toute occasion pour rappeler ses principales demandes urgentes pour la sauvegarde des métiers de la grossesse : rééquilibrer l'information délivrée aux femmes sur la trisomie 21, desserrer la pression du dépistage généralisé et la contrainte médico-légale, organiser un débat national sur la question de l'eugénisme.

**Le Comité pour sauver la médecine prénatale :
près de 800 professionnels signataires**

Coordonnateur : Dr Patrick LEBLANC, CHG Béziers 34500
Contact : Lucie FILIOL 06 77 36 45 71
lfiliol@sauverlamedecineprenatale.org
www.sauverlamedecineprenatale.org